

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - 161 - MAIRIE DE DUCEY LES CHERIS (1)

Numéro SIRET : 20005652100012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AVRANCHES

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : 00 - BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2022

REÇU LE

11 AVR. 2022

SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

Sommaire

I - Informations générales (6)	4
A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	6
A1 - Vue d'ensemble - Sections	7
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	9
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	11
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	13
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III - Vote du budget	15
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	18
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	20
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	22
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	23
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	36
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	37
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	41
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	42
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	43
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	45
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	46
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	47
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	48
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	49
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	50
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	51
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	56
D2 - Arrêté et signatures	57

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 50168	161 - MAIRIE DE DUCEY LES CHERIS 00 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2022
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 853
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 174,16	
2	Produit des impositions directes/population	221,28	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	997,92	
4	Dépenses d'équipement brut/population	556,55	
5	Encours de dette/population	879,39	
6	DGF/population	148,75	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	47,22 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	126,53 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	55,77 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	88,12 %	

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 296 616,72	2 847 072,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 449 544,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 296 616,72	4 296 616,72

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 668 038,00	1 996 587,25
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	238 146,45	103 498,98
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 193 901,78	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 100 086,23	2 100 086,23

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 396 702,95	6 396 702,95
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 034 254,00	0,00	1 180 221,00	1 180 221,00	1 180 221,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 556 450,00	0,00	1 581 750,00	1 581 750,00	1 581 750,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	299 492,85	0,00	307 548,00	307 548,00	307 548,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 892 196,85	0,00	3 071 519,00	3 071 519,00	3 071 519,00
66	Charges financières	76 245,00	0,00	68 420,00	68 420,00	68 420,00
67	Charges exceptionnelles	9 600,00	0,00	12 465,72	12 465,72	12 465,72
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		190 460,00	190 460,00	190 460,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 085 041,85	0,00	3 349 864,72	3 349 864,72	3 349 864,72
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 047 990,00		945 000,00	945 000,00	945 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 752,00		1 752,00	1 752,00	1 752,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 049 742,00		946 752,00	946 752,00	946 752,00
TOTAL		4 134 783,85	0,00	4 296 616,72	4 296 616,72	4 296 616,72

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 296 616,72

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	226 736,00	0,00	221 808,00	221 808,00	221 808,00
73	Impôts et taxes	1 505 173,00	0,00	1 535 829,00	1 535 829,00	1 535 829,00
74	Dotations et participations	910 195,00	0,00	921 435,00	921 435,00	921 435,00
75	Autres produits de gestion courante	138 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00	136 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 811 104,00	0,00	2 846 072,00	2 846 072,00	2 846 072,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 812 104,00	0,00	2 847 072,00	2 847 072,00	2 847 072,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 812 104,00	0,00	2 847 072,00	2 847 072,00	2 847 072,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 449 544,72

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 296 616,72

Pour information :
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

946 752,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 851 108,00	238 146,45	1 349 702,60	1 349 702,60	1 587 849,05
	Total des dépenses d'équipement	1 851 108,00	238 146,45	1 349 702,60	1 349 702,60	1 587 849,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 232,00	0,00	252 535,00	252 535,00	252 535,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	83 443,00		65 800,40	65 800,40	65 800,40
	Total des dépenses financières	333 675,00	0,00	318 335,40	318 335,40	318 335,40
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 184 783,00	238 146,45	1 668 038,00	1 668 038,00	1 906 184,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 184 783,00	238 146,45	1 668 038,00	1 668 038,00	1 906 184,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	193 901,78
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 100 086,23
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	456 344,00	103 498,98	362 586,00	362 586,00	466 084,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	456 344,00	103 498,98	362 586,00	362 586,00	466 084,98
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	210 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	81 872,37	0,00	328 549,25	328 549,25	328 549,25
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 697,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	155 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
	Total des recettes financières	456 569,37	0,00	687 249,25	687 249,25	687 249,25
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	912 913,37	103 498,98	1 049 835,25	1 049 835,25	1 153 334,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 047 990,00		945 000,00	945 000,00	945 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 752,00		1 752,00	1 752,00	1 752,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 049 742,00		946 752,00	946 752,00	946 752,00
TOTAL		1 962 655,37	103 498,98	1 996 587,25	1 996 587,25	2 100 086,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 100 086,23
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

946 752,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 180 221,00		1 180 221,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 581 750,00		1 581 750,00
014	Atténuations de produits	2 000,00		2 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	307 548,00		307 548,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	68 420,00	0,00	68 420,00
67	Charges exceptionnelles	12 465,72	0,00	12 465,72
68	Dot. aux amortissements et provisions	7 000,00	1 752,00	8 752,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	190 460,00		190 460,00
023	Virement à la section d'investissement		945 000,00	945 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 349 864,72	946 752,00	4 296 616,72

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 296 616,72
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	252 535,00	0,00	252 535,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 587 849,05		1 587 849,05
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	65 800,40		65 800,40
Dépenses d'investissement – Total		1 906 184,45	0,00	1 906 184,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	193 901,78
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 100 086,23
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	31 000,00		31 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	221 808,00		221 808,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 535 829,00		1 535 829,00
74	Dotations et participations	921 435,00		921 435,00
75	Autres produits de gestion courante	136 000,00	0,00	136 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 847 072,00	0,00	2 847 072,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 449 544,72
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 296 616,72
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	215 000,00	0,00	215 000,00
13	Subventions d'investissement	466 084,98	0,00	466 084,98
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	9 700,00	0,00	9 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 752,00	1 752,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		945 000,00	945 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	134 000,00		134 000,00
Recettes d'investissement – Total		824 784,98	946 752,00	1 771 536,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	328 549,25
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 100 086,23
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 034 254,00	1 180 221,00	1 180 221,00
60611	Eau et assainissement	13 500,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	130 000,00	150 000,00	150 000,00
60621	Combustibles	25 000,00	28 000,00	28 000,00
60622	Carburants	18 000,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	58 000,00	60 000,00	60 000,00
60624	Produits de traitement	1 500,00	3 500,00	3 500,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	112 000,00	140 000,00	140 000,00
60633	Fournitures de voirie	16 000,00	16 000,00	16 000,00
60636	Vêtements de travail	3 200,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	420,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	10 434,00	11 161,00	11 161,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	25 000,00	25 000,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	9 000,00	9 000,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	960,00	960,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00	80 000,00	80 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	80 000,00	80 000,00	80 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	85 500,00	85 500,00	85 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	51 000,00	51 000,00	51 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	23 000,00	24 500,00	24 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	30 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	5 650,00	5 650,00
6188	Autres frais divers	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	50,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	19 000,00	25 000,00	25 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	500,00	500,00
6237	Publications	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	15 000,00	15 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	15 000,00	15 000,00
63512	Taxes foncières	17 000,00	17 000,00	17 000,00
63513	Autres impôts locaux	800,00	4 600,00	4 600,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	300,00	300,00	300,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	350,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 556 450,00	1 581 750,00	1 581 750,00
6218	Autre personnel extérieur	190 000,00	100 000,00	100 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6411	Personnel titulaire	880 000,00	910 000,00	910 000,00
6413	Personnel non titulaire	9 000,00	51 750,00	51 750,00
64168	Autres emplois d'insertion	7 000,00	48 000,00	48 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	5 600,00	5 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	121 500,00	121 500,00	121 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 000,00	230 000,00	230 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	550,00	3 500,00	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	47 000,00	60 000,00	60 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 900,00	2 900,00	2 900,00
64731	Allocations chômage versées directement	14 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	299 492,85	307 548,00	307 548,00
6531	Indemnités	83 000,00	83 000,00	83 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 300,00	7 300,00	7 300,00
6535	Formation	4 300,00	4 300,00	4 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65548	Autres contributions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	65 091,00	69 541,00	69 541,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	117 801,00	124 407,00	124 407,00
65888	Autres	500,85	500,00	500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 892 196,85	3 071 519,00	3 071 519,00
66	Charges financières (b)	76 245,00	68 420,00	68 420,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 245,00	68 420,00	68 420,00
67	Charges exceptionnelles (c)	9 600,00	12 465,72	12 465,72
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	815,72	815,72
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 500,00	6 000,00	6 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	2 100,00	5 650,00	5 650,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	7 000,00	7 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	7 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	100 000,00	190 460,00	190 460,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 085 041,85	3 349 864,72	3 349 864,72
023	Virement à la section d'investissement	1 047 990,00	945 000,00	945 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 752,00	1 752,00	1 752,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 752,00	1 752,00	1 752,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 049 742,00	946 752,00	946 752,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 049 742,00	946 752,00	946 752,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 134 783,85	4 296 616,72	4 296 616,72

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 296 616,72
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	31 000,00	31 000,00	31 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	31 000,00	31 000,00	31 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	226 736,00	221 808,00	221 808,00
7021	Ventes de récoltes	0,00	200,00	200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 800,00	2 800,00	2 800,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 800,00	2 800,00	2 800,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7066	Redevances services à caractère social	9 000,00	9 500,00	9 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	130 000,00	125 000,00	125 000,00
70688	Autres prestations de services	14 136,00	14 508,00	14 508,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	500,00	500,00	500,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	6 500,00	6 500,00	6 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes	1 505 173,00	1 535 829,00	1 535 829,00
73111	Impôts directs locaux	600 445,00	631 301,00	631 301,00
73211	Attribution de compensation	740 566,00	740 566,00	740 566,00
73221	FNGIR	89 862,00	89 862,00	89 862,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7336	Droits de place	4 000,00	3 800,00	3 800,00
7362	Taxes de séjour	300,00	300,00	300,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations	910 195,00	921 435,00	921 435,00
7411	Dotation forfaitaire	251 330,00	244 384,00	244 384,00
74121	Dotation de solidarité rurale	170 000,00	180 000,00	180 000,00
744	FCTVA	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	2 500,00	10 000,00	10 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	97 038,00	97 038,00	97 038,00
7478	Participat° Autres organismes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	49 024,00	49 024,00	49 024,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	40 000,00	35 000,00	35 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	254 723,00	264 409,00	264 409,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	8 580,00	8 580,00
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	6 000,00	6 000,00
75	Autres produits de gestion courante	138 000,00	136 000,00	136 000,00
752	Revenus des immeubles	135 000,00	126 000,00	126 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 811 104,00	2 846 072,00	2 846 072,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 812 104,00	2 847 072,00	2 847 072,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 812 104,00	2 847 072,00	2 847 072,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 449 544,72
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 296 616,72
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	588 530,00	13 668,60	13 668,60
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	59 545,00	0,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	11 110,00	4 200,00	4 200,00
105	Opération d'équipement n° 105 (5)	58 552,00	75 475,00	75 475,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	78 990,00	15 000,00	15 000,00
109	Opération d'équipement n° 109 (5)	608 136,00	613 690,00	613 690,00
112	Opération d'équipement n° 112 (5)	2 300,00	2 000,00	2 000,00
114	Opération d'équipement n° 114 (5)	293 945,00	110 669,00	110 669,00
117	Opération d'équipement n° 117 (5)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
120	Opération d'équipement n° 120 (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
132	Opération d'équipement n° 132 (5)	49 000,00	0,00	0,00
148	Opération d'équipement n° 148 (5)	60 000,00	425 000,00	425 000,00
220	Opération d'équipement n° 220 (5)	1 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 851 108,00	1 349 702,60	1 349 702,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 232,00	252 535,00	252 535,00
1641	Emprunts en euros	240 535,00	242 835,00	242 835,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 697,00	9 700,00	9 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	83 443,00	65 800,40	65 800,40
Total des dépenses financières		333 675,00	318 335,40	318 335,40
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 184 783,00	1 668 038,00	1 668 038,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 184 783,00	1 668 038,00	1 668 038,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	238 146,45
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	193 901,78
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 100 086,23
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	456 344,00	362 586,00	362 586,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	271 700,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	75 000,00	220 342,00	220 342,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	2 400,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	9 000,00	50 000,00	50 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	78 244,00	78 244,00	78 244,00
1348	Autres fonds non transférables	20 000,00	14 000,00	14 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	456 344,00	362 586,00	362 586,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	291 872,37	543 549,25	543 549,25
10222	FCTVA	200 000,00	200 000,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	81 872,37	328 549,25	328 549,25
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	9 697,00	9 700,00	9 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	155 000,00	134 000,00	134 000,00
	Total des recettes financières	456 569,37	687 249,25	687 249,25
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	912 913,37	1 049 835,25	1 049 835,25
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 047 990,00	945 000,00	945 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 752,00	1 752,00	1 752,00
28031	Frais d'études	1 552,00	1 552,00	1 552,00
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	200,00	200,00	200,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 049 742,00	946 752,00	946 752,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 049 742,00	946 752,00	946 752,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 962 655,37	1 996 587,25	1 996 587,25

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	103 498,98
----------------------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 100 086,23
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)
LIBELLE : 102 MAIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 104 600,61	a 27 319,25	13 668,60	b 13 668,60	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 003,06	0,00	2 530,00	2 530,00	0,00
2031	Frais d'études	3 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	523,06	0,00	2 530,00	2 530,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	51 634,25	26 920,86	11 138,60	11 138,60	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	9 094,75	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	6 498,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	36 076,22	17 540,53	7 008,60	7 008,60	0,00
2184	Mobilier	4 583,28	285,58	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 475,83	0,00	4 130,00	4 130,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 048 963,30	398,39	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 048 963,30	398,39	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 80 577,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	80 577,00	0,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323 Subv. non transf. Départements	71 604,00	0,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	8 973,00	0,00
1341 D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
1348 Autres fonds non transférables	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	39 589,15
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : 103 ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	86 692,72	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	86 692,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	27 949,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	1 862,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 383,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	27 247,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 248,81	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 6 389,60	d 0,00
13 Subventions d'investissement	6 389,60	0,00
1341 D.E.T.R. non transférable	6 389,60	0,00
1348 Autres fonds non transférables	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	6 389,60
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : 104 ECOLE PRIMAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		26 607,49	a 4 686,00	4 200,00	b 4 200,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 607,49	4 686,00	4 200,00	4 200,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	4 686,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat*, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	24 039,18	0,00	500,00	500,00	0,00
2188	Autres Immobilisations corporelles	2 568,31	0,00	3 700,00	3 700,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 886,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)
LIBELLE : 105 MATERIEL ET MOBILIER DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	210 879,99	a 1 033,24	75 475,00	b 75 475,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	210 879,99	1 033,24	75 475,00	75 475,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 965,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	81 162,26	0,00	64 350,00	64 350,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	60 021,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	11 340,42	1 033,24	266,00	266,00	0,00
2184	Mobilier	5 164,90	0,00	84,00	84,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	51 225,55	0,00	8 275,00	8 275,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-76 508,24
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : 106 TRAVAUX BATIMENTS DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		96 681,79	a 33 574,89	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 509,66	33 574,89	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	10 572,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	8 016,00	22 767,34	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	36 636,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 284,91	10 807,55	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 172,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	40 172,13	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-48 574,89
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 109 (1)
LIBELLE : 109 STADE MUNICIPAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	147 969,28	a 3 915,00	613 690,00	b 613 690,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	147 969,28	0,00	69 000,00	69 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	142 260,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	69 000,00	69 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 623,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 915,00	544 690,00	544 690,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	3 915,00	544 690,00	544 690,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 215 164,00
13	Subventions d'investissement	0,00	215 164,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	122 920,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	78 244,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	14 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-402 441,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : 112 SIGNALISATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		16 983,12	a 0,00	2 000,00	b 2 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 983,12	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	16 983,12	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-2 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : 114 VOIRIE URBAINE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	267 565,89	a 118 618,07	110 669,00	b 110 669,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	215 213,49	118 618,07	105 669,00	105 669,00	0,00
2112	Terrains de voirie	172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	205 280,34	118 618,07	103 769,00	103 769,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 100,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4 770,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 890,00	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	52 352,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	52 352,40	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	16 532,38	d 0,00
13	Subventions d'investissement	16 532,38	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	2 400,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	14 132,38	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-212 754,69
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 117 (1)
LIBELLE : 117 CHATEAU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	9 060,00	a 0,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	9 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-40 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)
LIBELLE : 120 CIMETIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	9 925,28	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 925,28	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	9 925,28	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-50 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 132 (1)
LIBELLE : 132 ACHAT TERRAIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	12 241,19	a 49 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 241,19	49 000,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	12 074,19	49 000,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	167,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-49 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 148 (1)
LIBELLE : Création d'un gîte d'étape

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	7 166,40	a 0,00	425 000,00	b 425 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 246,40	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 246,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 920,00	0,00	395 000,00	395 000,00	0,00
2313	Constructions	4 920,00	0,00	395 000,00	395 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 147 422,00
13	Subventions d'investissement	0,00	147 422,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	97 422,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-277 578,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 220 (1)
LIBELLE : 220 Cimetière Les Chéris

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		31 363,44	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 363,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	566,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	30 797,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat*, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9500071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 525 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 525 000,00									
00001971365	CREDIT AGRICOLE				500 000,00	F		3,810	0,000		T	P	O	A-1
00108130793	NORMANDIE SMP													
	CREDIT AGRICOLE				100 000,00	F		4,620	4,620		T	P	O	A-1
00136183780	NORMANDIE SMP													
	CREDIT AGRICOLE	01/10/2007	10/10/2007	10/10/2007	360 000,00	F		4,430	0,000		T	C	O	A-1
00175048 806	NORMANDIE SMP													
	CREDIT AGRICOLE				600 000,00	F		4,690	0,000		T	P	O	A-1
00175048 807	NORMANDIE SMP													
	CREDIT AGRICOLE				315 000,00	F		4,690	0,000		T	P	O	A-1
029737E	NORMANDIE SMP													
	CAISSE EPARGNE	04/10/2019	11/12/2019	15/03/2020	600 000,00	F		0,630	0,630		T	C	O	A-1
10000330715	BASSE-NORMANDIE													
	CREDIT AGRICOLE	15/12/2016	15/12/2016	10/03/2017	50 000,00	F		0,950	0,950		T	P	O	A-1
303291004	NORMANDIE SMP													
30329105	CREDIT MUTUEL DUCEY			25/04/2013	1 000 000,00	F		2,790	0,000		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

161 - MAIRIE DE DUCEY LES CHERIS - 00 - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat									
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00					
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00					
1681 Autres emprunts (total)					0,00					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00					
1687 Autres dettes (total)					0,00					
Total général					4 525 000,00					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
	IV
	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 268 356,06						242 830,18	68 415,89	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 268 356,06						242 830,18	68 415,89	0,00
00001971365		0,00	A-1	311 267,10	14,00	F		0,000	16 412,40	11 626,64	0,00	0,00
00108130793		0,00	A-1	58 403,53	10,00	F		4,620	4 175,65	2 626,59	0,00	0,00
00136183780		0,00	A-1	126 000,00	6,00	F		0,000	18 000,00	5 282,78	0,00	0,00
00175048 806		0,00	A-1	357 046,30	12,00	F		0,000	20 985,05	16 379,99	0,00	0,00
00175048 807		0,00	A-1	187 449,55	12,00	F		0,000	11 017,14	8 599,50	0,00	0,00
029737E		0,00	A-1	540 000,00	18,00	F		0,630	30 000,00	3 331,13	0,00	0,00
10000330715		0,00	A-1	29 856,29	7,00	F		0,950	4 144,70	268,90	0,00	0,00
303291004		0,00	A-1	283 333,19	4,00	F		0,000	66 666,68	7 207,50	0,00	0,00
30329105		0,00	A-1	375 000,10	5,00	F		3,768	71 428,56	13 092,86	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

161 - MAIRIE DE DUCEY LES CHERIS - 00 - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		2 268 356,06					242 830,18	68 415,89	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV
IV - ANNEXES		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 288 356,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

AZ.3 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1/)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)		Index	Taux reçu (7)	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	
Taux fixe (total)								0,00	0,00	
Taux variable simple (total)								0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00	
Total								0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4
ETAT DES PROVISIONS	

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	10 000,00		0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
PROVISION LEVOYER/COMMUNE	1 500,00	17/02/2021	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
PROVISION LEVOYER/COMMUNE	1 500,00	17/02/2021	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
PROVISION LEVOYER/COMMUNE	1 500,00	17/02/2021	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
PROVISION LEVOYER /COMMUNE	3 000,00	26/03/2021	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
PROVISION COMMUNE/ETAT ET EDF	2 500,00	08/04/2021	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	10 000,00		0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		308 635,40	I 308 635,40
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		242 835,00	242 835,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	242 835,00	242 835,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		65 800,40	65 800,40
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	65 800,40	65 800,40

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	308 635,40	238 146,45	193 901,78	740 683,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
		1 295 752,00	III 1 295 752,00
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		
		215 000,00	215 000,00
	Ressources propres externes de l'année (a)		
10222	FCTVA	200 000,00	200 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	15 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
		1 080 752,00	1 080 752,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)		
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 552,00	1 552,00
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	200,00	200,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	134 000,00	134 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	945 000,00	945 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 295 752,00	103 498,98	0,00	328 549,25	1 727 800,23

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 740 683,63
Ressources propres disponibles	IV 1 727 800,23
Solde	V = IV – II (6) 987 116,60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						7 577 808,00	5 463 879,15										162 378,24	188 409,64
CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	2014	C	Extension EPHADPLSD 05PLS OREFU 20142		2 523 136,00	1 275 722,35	27,00	T	R		2,339	R		2,339	A-1		24 789,23	43 990,44
CAISSE DES DEPOTS FONDS D EPARGN	2014	C	Extension EPHAD - PEX18 PHARE 20141		5 054 672,00	4 188 156,80	27,00	T	F		3,328	F		3,328	A-1		137 589,01	144 419,20
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social						0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL						7 577 808,00	5 463 879,15										162 378,24	188 409,64

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	175 393,94
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	311 246,07
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	486 640,01
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 847 072,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	17,09

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574			ACPG CATM TOE DUCEY	Autre personne de droit public	280,00
6574			AMICALE DU PERSONNEL	Autre personne de droit public	2 200,00
6574			AMENAGEMENT DU TEMPS DE L ENFANT - OGEC	Autre personne de droit public	540,00
6574			APAEIA	Autre personne de droit public	80,00
6574			APE DES ECOLES PUBLIQUES	Autre personne de droit public	4 304,26
6574			CODE - SPECTACLE DANSE	Autre personne de droit public	800,00
6574			CODE - FONCTIONNEMENT	Autre personne de droit public	1 000,00
6574			COMITE JUMELAGE DUCEY/LAICHINGEN - RECEPTION DELEG	Autre personne de droit public	2 000,00
6574			COMITE DUCEY/LAICHINGEN - DEPLACEMENT	Autre personne de droit public	1 000,00
6574			AVENIR TENNIS DE TABLE	Autre personne de droit public	1 233,00
6574			AVENIR TENNIS DE TABLE - ANIMATEUR	Autre personne de droit public	4 826,63
6574			AMENAGEMENT TEMPS ENFANT - USEP	Autre personne de droit public	2 000,00
6574			BADMINTON - FONCTIONNEMENT	Autre personne de droit public	80,00
6574			BADMINTON - ANIMATEUR	Autre personne de droit public	4 826,63
6574			BAIE MUSIC	Autre personne de droit public	2 814,00
6574			SOCIETE DE CHASSE	Autre personne de droit public	100,00
6574			CHUR EN SELUNE	Autre personne de droit public	500,00
6574			COURSES CYCLISTE DUCEY	Autre personne de droit public	1 840,00
6574			CROIX ROUGE	Autre personne de droit public	200,00
6574			CYCLOTOURISTES DUCEY	Autre personne de droit public	1 266,00
6574			DONNEURS DE SANG	Autre personne de droit public	700,00
6574			DUCEY FESTIV - FONCTIONNEMENT	Autre personne de droit public	4 775,00
6574			DUCEY FESTIV - RECEPTION FETE	Autre personne de droit public	632,00
6574			DUCEY FESTIV - MUSICIENS	Autre personne de droit public	455,00
6574			DUCEY FESTIV - CHAR DE LA REINE	Autre personne de droit public	1 738,00
6574			GYM DUCEY	Autre personne de droit public	80,00
6574			HISTOTHEQUE JEAN VITTEL	Autre personne de droit public	961,00
6574			JOGGEURS DE DUCEY	Autre personne de droit public	500,00
6574			JUDO CLUB - FONCTIONNEMENT	Autre personne de droit public	1 400,00
6574			JUDO CLUB - ANIMATION	Autre personne de droit public	1 500,00
6574			MUSIQUE EXPERIENCE - ATE	Autre personne de droit public	2 900,00
6574			MUSIQUE EXPERIENCE - FETE DE LA MUSIQUE	Autre personne de droit public	3 000,00
6574			MUSIQUE EXPERIENCE - FORUM ASSOCIATIONS	Autre personne de droit public	1 800,00
6574			MUSIQUE EXPERIENCE - RELAIS CULTUREL REGIONAL	Autre personne de droit public	4 000,00
6574			PETANQUE DUCEENNE	Autre personne de droit public	500,00
6574			RENCONTRE DES ARTS	Autre personne de droit public	300,00
6574			RENCONTRE DES ARTS - PRIX VILLE DE DUCEY	Autre personne de droit public	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574			SELUNE CULTURE ET PATRIMOINE	Autre personne de droit public	80,00
6574			LA PECHE DUCEENNE	Autre personne de droit public	250,00
6574			TENNIS CLUB	Autre personne de droit public	850,00
6574			TENNIS CLUB - ANIMATEUR	Autre personne de droit public	9 653,26
6574			UCIAD	Autre personne de droit public	968,00
6574			USDI	Autre personne de droit public	5 000,00
6574			USDI - ANIMATEUR	Autre personne de droit public	21 719,83
6574			USDI - PROGRESSION EQUIPE FANION	Autre personne de droit public	4 000,00
6574			MEDI-SELUNE	Autre personne de droit public	24 454,00
6745			AVENIR TENIS DE TABLE - CRITERIUM MARS	Autre personne de droit public	500,00
6745			AVENIR TENNIS DE TABLE - TOURNOI 1ER MAI	Autre personne de droit public	150,00
6745			AVENIR TENNIS DE TABLE - CHAMPIONNAT DE France	Autre personne de droit public	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		23,00	0,00	23,00	23,00	0,00	23,00
Adjoint technique	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1° classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		32,00	0,00	32,00	32,00	0,00	32,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

161 - MAIRIE DE DUCEY LES CHERIS - 00 - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT : un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT : un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 1er de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		
		IV
		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Index (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
TOTAL GENERAL				0,00	

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-0 : article 3-0 : 1er alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : emploi 3-1 : 2ème alinéa : fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services, la nature des fonctions, le coefficient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-3-4* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 868 000,00	4,19	36,72	0,00	1 053 129,60	0,00
TFPNB	119 000,00	3,29	26,24	0,00	31 225,60	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	4,15			1 084 355,20	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 21

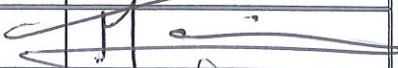
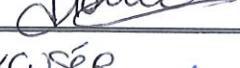
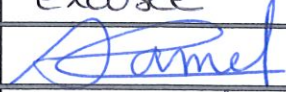
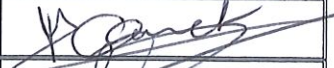
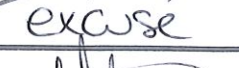
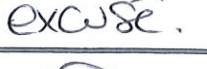
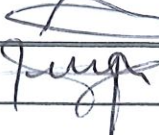
Contre : 1

Abstentions : 3

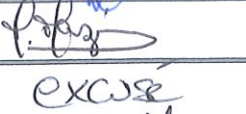
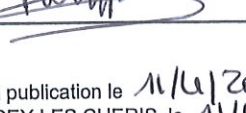
Date de convocation : 31/03/2022

Présenté par Le LE MAIRE (1),
A DUCEY LES CHERIS, le 05/04/2022
Le LE MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A DUCEY LES CHERIS, le 05/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Mme Isabelle LABICHE	
M. Didier MARIN	
Mme Nathalie BOUFFORT	
M. Cyril SIRRE	
Mme Anne GLENAT	
M. Claude MOTTIER	
Mme Michelle ROGER	
M. Denis LAPORTE	
M. Guy ROULAND	
Mme Edith GLORIA	
Mme Christine SAUVE	excusée
Mme Isabelle HAMEL	
Mme Marie-Gabrielle CARNET	
Mme Béatrice JAVAUDIN	
M. Franck DALLAIN	excusé
Mme Nadège DELAHAYE	
M. Lionel PIGEON	
M. Rodolphe PAIN	
M. Guillaume REGNAULT	excusé.
M. Guillaume MACE	
M. Patrick LEVOYER	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

M. Claude CHEYMOL	
Mme Sylvia LAMBERT	
Mme Marie MAZIER	
M. Willy FAUCHON	
M. Laurent TESSIER	
Mme Marie NOTEMPS LAMBERT - NOTEMPS	

Certifié exécutoire par Le LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/4/2022 et de la publication le 11/4/2022
A DUCEY LES CHERIS, le 11/4/2022

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.



